

# Comprendre Agri-stabilité

*Comprendre Agri-stabilité* est une série de documents d'information qui visent à répondre aux questions les plus fréquentes des clients concernant le programme.

## Agri-stabilité pour les producteurs de bétail

*Agri-stabilité est l'un des programmes de gestion des risques offerts en vertu de l'accord-cadre multilatéral Cultivons l'Avenir sur la politique agricole. Le financement du programme Agri-stabilité est partagé entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux selon la formule 60-40.*

Agri-stabilité couvre les baisses de marge causées par les pertes de production, l'augmentation des coûts ou les conditions du marché. Si votre marge chute à moins de 85 p. 100 de votre moyenne historique, Agri-stabilité aide à compenser la différence. Ce programme ne vise pas à augmenter vos profits, mais à protéger votre revenu agricole, si vous avez une mauvaise année d'exploitation.

Agri-stabilité a des règles spécifiques en matière de calcul des redressements pour les exploitations agricoles qui produisent du bétail. Ce document d'information vous aidera à comprendre comment la production de bétail a une incidence sur votre couverture Agri-stabilité et décrit en détail :

- Comment Agri-stabilité détermine votre marge de production
- Les rajustements de stocks pour les producteurs de bétail
- Les redressements suivant un changement structurel pour les cultures destinées à l'alimentation animale
- Les redressements pour les produits agricoles visés par les programmes de gestion des approvisionnements

### Détermination de votre marge de production

Agri-stabilité compare votre **marge de production** (revenu admissible moins les dépenses admissibles) à votre **marge de référence** (moyenne historique des marges de production).

Les rajustements de stocks sont inclus dans votre marge de production pour assurer que les modifications apportées à la valeur de vos stocks sont reflétés dans votre marge de production. (Voir la section *Rajustements de stocks pour les producteurs de bétail* à la page 2.)

### Revenu admissible et dépenses admissibles

Le revenu admissible et les dépenses admissibles sont le revenu et les dépenses qui sont liés directement à la production et à la vente des produits agricoles. Par exemple, l'argent que vous recevez de la vente de votre bétail est un revenu admissible. De la même façon, les coûts associés aux animaux reproducteurs ou à l'engraissement des animaux pour le marché sont des dépenses admissibles. Ce type de dépense peut comprendre les coûts liés à l'alimentation, aux honoraires de

vétérinaire et aux médicaments, ainsi que les autres dépenses que vous engagez pour ajouter de la valeur à vos animaux.

Par contre, si vous transportez du bétail sans ajouter une valeur aux animaux, les coûts liés au transport ne sont pas considérés comme des dépenses admissibles.

**Agri-stabilité a des règles spécifiques en matière de calcul des redressements pour les exploitations agricoles qui produisent du bétail.**

**Le terme « bétail » comprend** les vaches laitières et les bovins de boucherie, les chèvres, les porcs, les moutons et la volaille; ce terme comprend également les espèces moins courantes. Pour une liste complète de produits agricoles admissibles, veuillez consulter le document intitulé *Guide harmonisé des revenus d'agriculture et des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement - Guide et formulaires conjoints* disponible à l'adresse [www.cra-arc.gc.ca](http://www.cra-arc.gc.ca).



An agency of the Government of Ontario  
Un organisme du gouvernement de l'Ontario

## Programme de gestion des risques pour les producteurs de bétail

Le nouveau Programme de gestion des risques (PGR) de l'Ontario aide les producteurs à gérer des risques indépendants de leur volonté, tels que la fluctuation des coûts et l'instabilité des prix sur les marchés. Ce programme est offert pour les secteurs agricoles suivants : bovins, produits horticoles comestibles, céréales et oléagineux, porcs, moutons et veaux. La participation au PGR et à Agri-stabilité vous permet de profiter pleinement de la protection offerte par les programmes de gestion des risques mis en œuvre par les gouvernements. À partir de 2012, la participation à Agri-stabilité est une condition d'admissibilité au PGR.

Vous pouvez recevoir un paiement au titre d'Agri-stabilité et un paiement du PGR au cours d'une année donnée. Toutefois, un paiement au PGR compte comme une avance sur la portion provinciale de votre paiement au titre d'Agri-stabilité pour l'année de programme correspondante. Vous conservez le montant le plus élevé parmi les suivants : le paiement du PGR ou la portion provinciale du paiement au titre d'Agri-stabilité. Le PGR n'a aucune incidence sur la portion fédérale des paiements au titre d'Agri-stabilité. Si vous participez à plus d'un régime d'assurance dans le cadre du PGR, le montant total des paiements du PGR est appliqué contre les montants du programme Agri-stabilité.

## Rajustements de stocks pour les producteurs de bétail

Les rajustements de stocks permettent d'assurer que les modifications apportées à la valeur de vos stocks sont reflétés dans votre marge de production (revenu admissible moins les dépenses admissibles). Les rajustements de stocks mesurent la valeur en dollars de toute variation de vos stocks de produits agricoles ainsi que de vos comptes clients et de vos comptes fournisseurs.

Agri-stabilité utilise les justes valeurs marchandes pour attribuer une valeur en dollars aux variations des stocks à la fin de l'exercice. En d'autres termes, si la valeur de vos stocks augmente, cette augmentation est considérée comme un revenu; si cette valeur diminue, elle est considérée comme une dépense.

Il existe des règles spéciales servant au calcul des rajustements de stocks pour les producteurs de bétail. Ces règles varient d'après le type de production ou la méthode de comptabilité.

### Bétail commercialisé

En vertu d'Agri-stabilité, le bétail commercialisé est évalué sur la base de la comptabilité d'exercice – en se servant des justes

## Definitions

### Revenu admissible et dépenses admissibles –

Revenu et dépenses qui entrent dans le calcul de votre marge de production.

**Comptabilité d'exercice** – Méthode de comptabilité qui comptabilise les revenus gagnés et les dépenses engagées dans l'exercice où les opérations ont été réalisées, sans égard à la période à laquelle l'argent ou le paiement a été reçu.

**Comptabilité** – Méthode de comptabilité qui comptabilise les revenus et les dépenses lorsque l'argent est reçu ou payé, sans égard à la période à laquelle l'accord de vente ou d'achat peut avoir eu lieu.

**Justes valeurs marchandes** – Prix moyens reçus pour la majorité des produits agricoles en Ontario (généralement exprimées en \$/quintal, \$/tête ou \$/kilogramme pour le bétail).

**Stocks** – Comprend les produits agricoles que vous produisez, les produits agricoles que vous achetez à des fins de production (p. ex., le bétail), les intrants achetés, les cultures non récoltées à la fin de l'exercice (p. ex. le blé d'hiver) ainsi que les comptes fournisseurs et les comptes clients.

**Rajustements de stock** – Rajustements effectués dans le cadre d'Agri-stabilité afin de mesurer la valeur en dollars des variations de vos stocks à la fin de l'année.

### Revenu admissible et dépenses admissibles –

Revenu et dépenses qui entrent dans le calcul de votre marge de production.

**Marge de production** – Votre revenu agricole net de l'année courante (basé sur votre revenu admissible et vos dépenses admissibles).

**Marge de référence** – Votre moyenne historique du revenu agricole net. La marge de référence prend en considération les marges de production des cinq dernières années, et ne prend pas en compte les marges les plus élevées et les plus faibles. Votre marge de référence correspond à la moyenne des trois années restantes.

valeurs marchandes au début et en fin d'exercice. En ce qui a trait au bétail commercialisé, ces valeurs sont basées sur la catégorie de poids d'un animal. À mesure que vos animaux prennent du poids, leur valeur augmente. C'est pourquoi, dans le cadre d'Agri-stabilité, vous devez déclarer vos stocks de bétail par catégorie de poids et non seulement par race.

Votre **valeur de début d'exercice** correspond au nombre total d'unités (poids, tête ou kilogramme) dans chaque catégorie de poids, multiplié par la juste valeur marchande de début d'exercice. Votre **valeur de fin d'exercice** correspond au nombre total d'unités dans chaque catégorie de poids, multiplié par la juste valeur marchande de fin d'exercice.

Vous pouvez avoir des animaux dans plus d'une catégorie de poids au même moment, avec un flot constant d'animaux qui passent d'une catégorie à une autre. Cependant, le nombre d'animaux demeure généralement constant, à moins que vous augmentiez ou réduisiez la taille de votre exploitation agricole.

**Si vous utilisez la méthode de comptabilité d'exercice,** les variations dans la valeur de vos stocks sont déjà reflétées dans vos données fiscales. Aucun rajustement de stock n'est nécessaire.

**Si vous utilisez la méthode de comptabilité de caisse,** les variations dans la valeur de vos stocks ne sont pas reflétées dans vos données fiscales. Les rajustements de stock doivent être calculés dans le cadre d'Agri-stabilité afin de refléter la différence de valeur de vos stocks d'ouverture et de fermeture. (Voir l'exemple 1.)

### Exemple 1 : Rajustement de stocks pour le bétail mis en marché (comptabilité de caisse)

Au début de l'année, un producteur utilisant la méthode de comptabilité de caisse a 10 bovins d'engraissement pesant chacun 500 lb, et évalués à 100 \$/quintal (juste valeur marchande) :

$$\begin{aligned} &= 5\,000 \text{ lb} \times 1,00 \text{ \$/lb (100 \$/quintal)} \\ &= 5\,000 \text{ \$ en stock d'ouverture} \end{aligned}$$

À la fin de l'année, le producteur a 15 bovins d'engraissement pesant chacun 500 lb, et évalués à 130 \$/quintal (juste valeur marchande) :

$$\begin{aligned} &= 7\,500 \text{ lb} \times 1,30 \text{ \$/lb (130 \$/quintal)} \\ &= 9\,750 \text{ \$ en stock d'ouverture} \end{aligned}$$

Le nombre plus élevé d'animaux et une valeur marchande plus élevée font passer la valeur des animaux de 5 000 \$ à 9 750 \$. Le rajustement de stock pour cette catégorie de poids correspond à l'augmentation de 4 750 \$. Ce calcul est répété pour chaque catégorie de poids et le résultat est indiqué dans le rapport de rajustement des stocks pour la comptabilité d'exercice.

## Bétail reproducteur

Le bétail reproducteur est évalué selon la comptabilité de caisse, en se servant des justes valeurs marchandes en fin d'exercice. En effet, le bétail reproducteur représente un investissement à long terme relativement au bétail commercialisé. Puisque vous ne vendez pas la totalité de vos reproducteurs chaque année, les fluctuations de prix ne devraient pas avoir une incidence sur votre marge de production.

**Si vous utilisez la méthode de comptabilité de caisse,** les justes valeurs marchandes à la fin de votre exercice sont utilisées dans le cadre d'Agri-stabilité afin d'évaluer les changements à vos stocks de bétail reproducteur. (Voir l'exemple 2.)

### Exemple 2 : Rajustement de stocks pour le bétail reproducteur (comptabilité de caisse)

Au début de l'exercice, un producteur utilisant la méthode de comptabilité de caisse a 10 sangliers. À la fin de l'année, le producteur a 5 sangliers, soit une réduction de 5 sangliers.

Si la juste valeur marchande à la fin de l'exercice est de 500 \$/tête, la valeur de ses stocks a diminué de 2 500 \$ (5 sangliers × 500 \$).

Un rajustement de stock de -2 500 \$ sera ajouté à la marge de production du producteur.

**Si vous utilisez la méthode de comptabilité d'exercice,** la valeur de vos stocks a déjà été évaluée à partir des prix déterminés au début et à la fin de votre exercice financier. Cette évaluation sera remplacée par un montant basé uniquement sur les prix de fin d'exercice dans le cadre d'Agri-stabilité. (Voir l'exemple 3.)

### Exemple 3 : Rajustement de stocks pour le bétail reproducteur (comptabilité d'exercice)

Au début de l'exercice, un producteur utilisant la méthode de comptabilité d'exercice a 10 sangliers ayant chacun une valeur marchande de 450 \$. À la fin de l'exercice, le producteur a 5 sangliers ayant chacun une valeur marchande de 500 \$.

Les données fiscales du producteur montrent une variation de stocks qui passent d'une valeur de début d'exercice de 4 500 \$ (10 sangliers × 450 \$) à une valeur de fin d'exercice de 2 500 \$ (5 sangliers × 500 \$). La valeur de ses stocks a diminué de 2 000 \$.

Cette diminution de 2 000 \$ de la valeur des stocks est remplacée, dans le cadre d'Agri-stabilité, par un montant calculé à l'aide de la méthode de comptabilité de caisse. D'après la comptabilité de caisse, une réduction de 5 sangliers, ayant une valeur de fin d'exercice de 500 \$, représente un montant de 2 500 \$.

Ce rajustement de stock remplace cette diminution de 2 000 \$ par un montant de 2 500 \$, ce qui entraîne une variation nette de 500 \$.

## Redressements suivant un changement structurel pour les cultures destinées à l'alimentation animale

**Les redressements suivant un changement structurel** permettent d'assurer que votre marge de référence est basée sur une exploitation de même taille et sur les mêmes produits agricoles que ceux de votre marge de production courante. Par exemple, si vous décidez de cultiver une culture différente, d'accroître la taille de votre cheptel ou de réduire la taille de votre exploitation agricole, votre marge de référence est rajustée afin de correspondre à votre nouvelle production. En d'autres termes, le rajustement est effectué afin de permettre une comparaison identique dans le cadre d'Agri-stabilité.

Au moment d'évaluer la nécessité d'un redressement suivant un changement structurel, Agri-stabilité prend en compte le type et le nombre de têtes de bétail que vous produisez, ainsi que le nombre d'acres de cultures destinées à la vente. Les cultures destinées à l'alimentation du bétail ne sont pas prises en considération en vertu d'Agri-stabilité. En effet, tout changement de superficie de cultures servant à l'alimentation du bétail peut être compensé par un changement relatif à l'achat d'aliments pour animaux.

Si vous augmentez la taille de votre cheptel, tout changement structurel est basé sur le nombre d'animaux, et non sur le nombre d'acres additionnels nécessaires pour produire des aliments pour animaux. De cette façon, le changement structurel ne fera pas l'objet d'un double calcul - une fois pour les animaux supplémentaires et une fois pour la quantité supplémentaire d'aliments pour animaux que vous devez produire.

## Redressements pour les produits agricoles visés par les programmes de gestion des approvisionnements

La gestion des approvisionnements aide à protéger les producteurs contre les fluctuations de prix et Agri-stabilité n'est pas conçu pour reproduire cette protection.

Les baisses de marge entre 70 et 85 p. 100 de la marge de référence sont généralement causées par des fluctuations de prix. Afin d'éviter de reproduire la protection offerte par la gestion des approvisionnements, Agri-stabilité calcule le pourcentage du revenu de votre marge de référence qui provient des produits agricoles visés par les programmes de gestion des approvisionnements et réduit tout paiement de ce pourcentage.

En revanche, les baisses de marge inférieures à 70 p. 100 de votre marge de référence sont généralement causées par des facteurs importants autres que les fluctuations de prix. En pareil cas, aucun redressement pour les produits agricoles visés par les programmes de gestion des approvisionnements n'est appliqué à votre paiement au titre d'Agri-stabilité.

**Comprendre Agri-stabilité** est une série de documents d'information publiés par Agricorp.

- *Agri-stabilité en langage clair*
- *À propos des changements structurels*
- *Agri-stabilité pour les producteurs de bétail*

Si vous avez des commentaires concernant cette série de documents d'information, veuillez communiquer avec Agricorp à l'aide des coordonnées ci-dessous.

### Pour nous joindre

1 888 247-4999

Lun. au ven., de 7 h à 17 h

**agricorp.com**

contact@agricorp.com

ATS : 1 877 275-1380

English version available

